


Adaptation des règles de finançabilité (26/04/2024)

 **RÈGLES DE FINANÇABILITÉ ? ON RÉCAPITULE !**

CAS N°1 Tu es de l'ancien système*

Moi? LE QUOI?

Tu seras finançable aux mêmes études en 2024-2025 si...

- tu es inscrit.e cette année 2023-2024
- tu étais finançable* cette année * et pas inscrit.e sur dérogation !!!

COMME SI CETTE ANNÉE N'AVAIT JAMAIS EXISTÉ...

FAUX (Voir p.2)

* Tu as été inscrit au moins une fois en bac ou en master entre 2017-2018 et 2021-2022 et tu es toujours dans le même cycle

CAS N°2 Tu es de la 1^{ère} génération post-réforme** et tu as encore sur ton PAE de cette année 2023-2024 des cr. de bloc I

QUELLE RÉFORME? GLATIGNY SUIS UN PEU...

Tu seras finançable en 2024-2025 si...

- au terme de cette année 2023-2024, tu as atteint 45 crédits de bachelier

HOURRAH

EUH... ATTENTION À LA SUITE DE TON PARCOURS (VOIR P.2)

** Tu as commencé ton bachelier en 2022-23 sans réussir intégralement ta première

DANS TOUS LES AUTRES CAS DE FIGURE

les balises sont les suivantes :

Il faut avoir acquis **tous les crédits de bloc I** de son programme en **2 ans**

Il faut avoir acquis **120 crédits** en **4 ans**

NB. règles d'application pour TOUT LE MONDE à partir de 2025-2026 !!

Il faut achever le cycle en **5 ans**



BON À SAVOIR !

Si tu réussis **100%** de ton programme d'année (PAE), tu garantis ta **finançabilité** de l'année suivante

Plus d'infos suivront sur les situations particulières : réorientation, allègement, etc.

ET SURTOUT...

Rappelle-toi que le bachelier est
conçu pour être réussi en trois ans.

C'est POSSIBLE.

Et méfie-toi des rumeurs.

